



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 11 mai 2023

### **OPÉRATION DE CONTRÔLE : RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ANTI- ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX SOUTERRAINS ET AÉRIENS 10 mai 2023 – Auxerre**

**Le 10 mai 2023, les agents de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé une opération de contrôle autour de Auxerre sur l'application de la réglementation anti-endommagement des réseaux souterrains et aériens.**

Cette réglementation a pour but de limiter les dommages occasionnés chaque année sur les réseaux souterrains, aériens et subaquatiques de transport et de distribution (transport de gaz naturel, d'hydrocarbures, de produits chimiques, d'eau potable ou eaux usées, de câbles électriques et de télécommunication).

Elle s'applique à tous les travaux de terrassements et d'activités faisant subir au sol un compactage, une surcharge ou des vibrations susceptibles d'affecter les réseaux souterrains.

Ces dommages peuvent en effet avoir des conséquences graves, tant pour la sécurité des travailleurs, des riverains et des biens, que pour la protection de l'environnement, ou même l'économie.

**Odile Roque Bedeaux**  
**pôle communication**  
**Direction régionale de**  
**l'Environnement, de l'Aménagement et**  
**du Logement**

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/)

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79  
Mél : [odile.roque@developpement-durable.gouv.fr](mailto:odile.roque@developpement-durable.gouv.fr)  
5 voie Gisèle Halimi BP 31269  
25005 BESANCON cedex

 @Prefet89\_BFC

 @Prefet89\_BFC

Sept chantiers ont été contrôlés de manière inopinée.

A ce stade, les premiers éléments recueillis font état de non-conformités et de rappels adressés aux responsables de projets, exploitants de réseaux et entreprises de travaux et portant notamment sur :

- l'absence de compte rendu de marquage piquetage,
- l'absence d'habilitation du personnel intervenant par rapport à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Ce type de contrôle va se poursuivre tout au long de l'année 2023 sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La réglementation anti-endommagement est consultable sur <https://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/>. Cette plateforme renseigne par ailleurs les maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux sur la liste des réseaux concernés par le lieu où les travaux sont prévus.

Vous pouvez également consulter le [site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté](#).



Crédits photos Dreal BFC

**Odile Roque Bedeaux**  
pôle communication  
Direction régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement

Tél : 03 39 59 62 11/07 61 20 94 79  
Mél : [odile.roque@developpement-durable.gouv.fr](mailto:odile.roque@developpement-durable.gouv.fr)  
5 voie Gisèle Halimi BP 31269  
25005 BESANCON cedex

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/)

 @Prefet89\_BFC

 @Prefet89\_BFC